



## Heures des Offices au Sanctuaire de N.-D. du Cap

---

*La Semaine : Messes à 5½ h., 6 et 7 heures.—Vénération des Saintes Reliques et bénédiction des objets de piété à 9 h. a.m. et à 4 h. p. m.*

*Le Dimanche : Messes à 5½ h., 6 et 7 heures ; grand'messe à 9½ h.—Vénération des Saintes Reliques et bénédiction des objets de piété à 10½ h. a. m. et à 4 h. p. m.—A 2½ h., Vêpres suivies du Salut.*

*Confessions : On entend les confessions le matin de 6 à 8 h. et le soir de 3 à 4 h.*

*Communions : La sainte communion est distribuée avant, pendant et après chaque messe.*

*N. B.—Soit pour les confessions, soit pour la sainte communion, en tout temps, les pèlerins peuvent s'adresser au frère sacristain qui leur procurera un prêtre.*

*N. B.—Pour les triduum préparatoires aux pèlerinages, pour les missions ou retraites paroissiales, messieurs les curés peuvent s'adresser au R. P. Joseph Dozois, supérieur, Cap-de-la-Madeleine, ou au R. P. Jodoin, église St-Pierre, rue Visitation, Montréal.*